



Connaissez-vous les risques ATEX dans vos activités ?

Atmosphère Explosive

Les explosions et les incendies peuvent entraîner des conséquences tragiques.

Des explosions peuvent se produire, lors de travaux en présence de substances inflammables.

Vous devez déterminer si des substances inflammables sont utilisées et prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Enormément d'entreprises travaillent avec des solvants, des gaz ou des poussières inflammables.

En 2022, encore beaucoup d'entre elles, négligent ou ne connaissent pas, les risques liés à ces substances.



Comment Human-tis peut vous aider dans vos démarches ?

Avec plus d'une dizaine d'années d'expériences dans le domaine ATEX, nous vous proposons un accompagnement dans vos activités présentant des risques d'explosions ou d'incendies.

Que cela soit dans l'utilisation de solvants, de poussières ou de gaz, nous avons acquis une solide expérience et expertise dans ce domaine. L'objectif principal reste, bien évidemment, la substitution de ces produits, mais ce n'est pas toujours possible.

*Concentrez-vous sur votre domaine, nous vous guiderons dans le nôtre.
La prévention en Santé & Sécurité*



Exemples de missions accomplies

- Maintenance et entretien de silos et de système de distribution de farine automatisé.
- Gestion des solvants en entreprise.
- Rénovations de locaux de stockage de produits facilement inflammable.
- Création et mise en place d'un réseau de benzine dans une usine.
- Achat et intégration de postes et d'équipements ATEX, dans divers ateliers de production.
- Mises en conformités et validations de zones et de locaux ATEX

Identifications, estimations & évaluations

Nous devons recenser les produits potentiellement inflammables que vous utilisez, comprendre leurs caractéristiques technique et leurs réactions au contact d'une source d'ignition.

Nous étudions les fiches de données de sécurité et listons vos produits avec leurs classes de dangerosité.

Nom du produit: **Alcool isopropylique 99%**

Mentions de danger

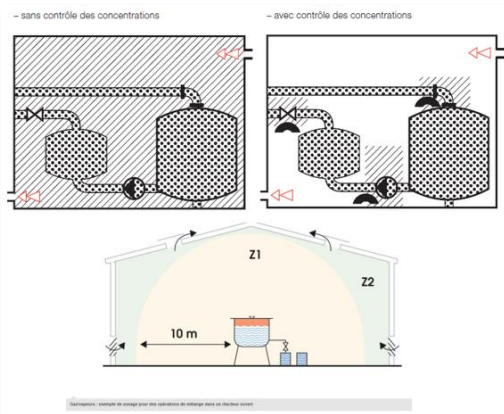
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.



GHS02 GHS07



Classification des zones

Cette classification permet d'identifier les emplacements dans lesquels, les sources d'ignition efficaces doivent être empêchées, ainsi que la probabilité de la formation de mélanges explosibles (fabrication, traitement, stockage, transvasement transport, etc.) avec des liquides, des poussières ou du gaz inflammables.

Ces emplacements dangereux sont classés en zones à risque, en fonction de la fréquence et de la durée de présence d'une atmosphère explosive. En fonction des mesures techniques et organisationnelles de prévention, le zonage pourrait être moins contraignant en occurrence et/ou en volume.

Nous identifions les zones et les possibilités technique dans vos locaux. L'objectif étant de pouvoir dézoner au maximum, afin d'éviter des investissements couteux.

Propositions techniques

Nous ne sommes pas vendeurs d'équipements, d'infrastructures ou de matériels ATEX.

Nous proposons des solutions adaptées à vos besoins en tenant compte, bien évidemment, des risques, mais également de l'aspect économique et pratique. L'expérience acquise, avec divers fournisseurs et partenaires, nous permet de sélectionner les produits à vos réels besoins et pas l'inverse.



Formations

Un des risques prépondérants de la thématique est l'humain. La majeure partie des incidents surviennent à la suite de mauvaises manipulations ou de méconnaissances des dangers.

Afin de diminuer la probabilité d'accident et de répondre à vos obligations sur le sujet. Nous vous proposons des formations en corrélation à vos risques, sur vos équipements, dans vos locaux.

Nous venons chez-vous pour comprendre les risques et vous fournir une formation adaptée.



Vous souhaitez plus de détails sur le thème ATEX ?

www.inrs.fr

www.suva.ch/2153f

DRPCE

Avez-vous établi le document relatif à la protection contre les explosions et celui-ci est-il tenu à jour dans votre entreprise, selon l'article 8 ATEX 137 ?

Nous vous proposons de rédiger le DRPCE pour vos zones ATEX et de le mettre à jour régulièrement.

Conseil

N'attendez pas l'incident pour prendre des mesures contre les incendies et les explosions.

Un accident peut entraîner des conséquences graves pour vos collaborateurs et pour votre activité.

Contactez-nous

Human-tis Sàrl
Route de Provens 14
2087 Cornaux

+41 (0)78 624 45 85
info@human-tis.ch

Visitez notre site web :
www.human-tis.ch